

PROCÈS-VERBAL

Séance du 9 décembre 2013

Présidence : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BISCHOFBERGER Jean, BOURQUI Marc, DELLEY Stéphane, DUPUIS Pierre-Alain, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, GRAF Albert, KARLEN Dominique, PUHR Christian, ROMY Clément, SAUGY David, TSCHUY Frédéric

Absents : DOUSSE Jean-Robert, FAVRE Suzanne, EQUEY Steve, GARDEL MAOUCHE Vanessa,

2. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour : le point 5 bis, élection à la COGES et le point 22 bis, interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND.

Mme Christine TROLLIET, en tant que 1^{ère} nommée et présidente de la commission qui travaille sur le préavis N° 121, demande le retrait du point 19 de l'ordre du jour. Sans dévoiler les travaux de la commission, elle peut néanmoins préciser que celle-ci a déjà siégé à plusieurs reprises pour avancer dans ce dossier. Il est pour le moins surprenant que figurent dans les signataires du texte du postulat "Nyon Ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile", des membres de la commission chargée d'étudier le projet municipal, qui n'a pas encore rendu ses conclusions. Elle regrette également un article de presse paru le 3 décembre. Déposer ce texte maintenant, c'est remettre en cause le travail et la légitimité de cette commission et préjuger de la décision du Conseil, ce qui laisse songeur sur les intentions réelles de ces auteurs. Le dépôt de ce texte est également pour elle un déni de démocratie, étant donné que ce sont les membres de la commission, à l'unanimité, qui ont décidé de ne pas rapporter pour ce Conseil, mais pour le prochain. C'est pourquoi elle demande aux auteurs eux-mêmes, particulièrement aux commissaires impliqués, par respect du planning décidé par la commission in corpore, de bien vouloir retirer leur texte à l'ordre du jour de ce soir.

Les modifications proposées par M. le Président sont acceptées à l'unanimité.

La proposition de Mme Christine TROLLIET est refusée par 41 non, 36 oui et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que le Bureau a élu Mme Camille CANTONE membre du Conseil communal pour le parti socialiste. Cette décision, affichée au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucun recours, Mme Camille CANTONE, pourra être assermentée.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Yves FROIDEVAUX pour le 31 décembre 2013.
- Il signale que le Bureau souhaite terminer la séance à 22h.15, même si l'ordre du jour n'est pas épuisé. La séance sera suspendue et les sujets non traités seront repris le lendemain.

- Il indique également que le Bureau a été interpellé par le Président de la COGES sur les émoluments à allouer aux rapporteurs des sous-commissions, respectivement au Président pour le rapport général. Afin de préciser le point, il confirme que le montant est de CHF 150.- pour la rédaction d'un rapport d'une sous-commission et de CHF 500.- pour le rapport général. Il s'agit d'une précision, ces montants figurant dans l'annuaire des autorités.
- M. le Président remet à M. Laurent MIÉVILLE son diplôme de Député au Grand Conseil et le félicite pour son élection.
- Il signale encore que la discussion sur la disposition de la salle du Conseil se fera au mois de février ou mars.
- Il remercie toutes les personnes ayant participé au dépouillement des votations du 24 novembre pour l'efficacité du travail, ainsi que Mme Josette GAILLE qui a assuré toutes les tâches administratives en l'absence de la secrétaire.

5. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Camille CANTONE, SOC. Il lui souhaite la bienvenue.

5 bis. Election à la COGES

M. Franco TRACCHIA, PLR, est élu à la COGES à l'unanimité, afin de repourvoir au siège vacant.

6. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE informe le Conseil que la commune a gagné son recours contre les divers opposants au PQ Marans-Couchant au niveau du Tribunal Cantonal, mais un des recourants a décidé de faire recours au Tribunal Fédéral. Concernant Perdtemps-St-Jean, les recours sont toujours au niveau du canton.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale à M. Fabrice BODMER, au sujet de sa motion pour assainir le passage inférieur de la ruelle de l'Industrie, que cela n'a pas encore pu être réalisé à cause d'autres dossiers plus urgents. Un ingénieur civil supplémentaire a été demandé dans le préavis N° 59. Il débutera fin décembre et aura pour première mission d'exécuter ces travaux prochainement. Il répond encore à M. Bernhard WILLI au sujet du passage piétons à Bois-Bougy. Il signale que quelques travaux de reprise de revêtement, marquage de la zone 30 et passage piétons seront effectués au printemps prochain, dès que la température le permettra.

M. le Municipal MAYOR donne l'état des chantiers en cours. A la route des Tattes d'Oie, les travaux sont terminés à l'exception de la plantation des arbres prévue entre le 11 et le 18 décembre. Cela n'a pu être fait plus tôt, car les essences prévues ne peuvent être plantées qu'à un moment précis. Pour la route du Stand, les arbres ont par contre déjà été plantés, la réouverture du trafic dans les deux sens est faite. Les travaux de finition sont en cours, la fin des travaux de génie civil est prévue pour le 20 décembre, la pose des candélabres en janvier et la pose de la couche de roulement au printemps. Pour la Morâche, la phase côté Lausanne est en cours. La pose des enrobés est terminée, la réouverture au trafic en configuration finale est mise en place cette semaine. La pose de l'enrobé sur les trottoirs est prévue mi-décembre, la fin des travaux de génie civil prévue le 20 décembre. La pose de la couche de roulement est prévue pour le printemps. A l'avenue Edouard Rod, le début des travaux est prévu dès le 13 janvier 2014. Des communications spécifiques seront faites sur les modifications de la circulation.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Pierre GIRARD au sujet de l'avenir de la crèche située à Terre-Bonne. Elle signale que l'administrateur du Business Park a précisé qu'il y a actuellement 1400 employés sur le site, répartis dans 15 entreprises. Si le départ des 200 employés de Shire est regrettable, d'autres entreprises sont arrivées et le site a encore

des capacités de développement. Kodak s'est installé avec 60 employés et prévoit de s'agrandir, Tupperware est arrivé avec une centaine de personnes, ainsi que Vertex avec 40 employés, et parle de se développer. L'administrateur affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et constate que ce sont plutôt des entreprises suisses, ou déjà installées en Suisse, qui sont intéressées par le site. Les entreprises étrangères examinent plus attentivement les conséquences fiscales. Le projet de construction de la crèche reste donc inchangé, le permis de construire est entré en force et les travaux vont débiter prochainement. L'ouverture est prévue pour septembre 2014 et la crèche sera gérée par l'association Pop et Poppa qui EN assumera l'entière responsabilité financière. Le réseau de Nyon a acquis 30 places.

7. *Rapport N° 132 concernant le programme Nyon-Energie : Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017.*

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN partage les conclusions positives du rapport, toutefois, il relève l'échec du chauffage à distance à la Petite Prairie. Le Conseil a voté en 2009 une demande de crédit de CHF 75'000.- pour un budget total d'études de CHF 275'000.-. Il ne se souvient pas d'un rapport de la Municipalité indiquant les causes de cet échec. Il pense que le chauffage à distance est une excellente manière de faire des économies d'énergie et souhaite que la Municipalité poursuive dans ce sens et que les Services Industriels le développent dans d'autres nouveaux quartiers.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT regrette également cet échec, mais le calendrier de la conduite du chantier ne le permettait pas. Pour que le chauffage à distance soit rentable, il fallait que le plan de quartier Gravette soit également associé. Or, il y a eu des retards et oppositions par rapport au projet de la Petite Prairie, et le projet de la Gravette a dû démarrer avant d'avoir les certitudes du développement du CAD. La taille critique pour la rentabilité n'était dès lors pas atteinte. La Municipalité était dépendante d'entrepreneurs privés sur des parcelles privées et cela n'a pas pu être réalisé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 1 non :

- de prendre acte de prendre acte du programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2013-2017.

8. *Rapport N° 133 concernant l'évaluation des fonctions - Révision de l'échelle des traitements et réponse au postulat de Mme Jessica Jaccoud - Demande de crédits de fonctionnement pour le financement d'un mandataire pour un montant de CHF 144'809.- (en 2014) et d'un poste de chargé de projet à 80 % pour un montant de CHF 94'800.- (en 2014 et en 2015).*

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

Mme Josette GAILLE précise que M. Yves FROIDEVAUX était bien présent lors de la séance, son nom a malheureusement été oublié dans le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Philippe-Jean PERRET aurait souhaité avoir les résultats du mandataire dans les villes de Morges, Neuchâtel ou Yverdon, surtout que l'on sait que la fonction publique est dans la rue actuellement à Neuchâtel. De plus, il est indiqué dans les conclusions qu'un tel travail doit être effectué de manière sérieuse par un spécialiste. Or, on vient d'engager un chef de service qui a une grande expérience tant dans le domaine public que privé, dans des structures beaucoup plus grandes. Il pense qu'il a dès lors toutes les compétences pour effectuer ce

travail et le conduire à bon terme sans prendre un mandataire extérieur. Il pense également que l'on réinvente la roue en s'adressant à ce mandataire.

M. André CATTIN a constaté que le préavis n'est pas complet car il trouve dans les dépenses du budget deux postes identiques à ceux du préavis. Une fois CHF 54'100.- pour 2014 et, dans le préavis, il ne trouve aucune trace de ce montant. Si bien qu'il pense que l'on a saucissonné les dépenses. Le coût mentionné dans le préavis est de CHF 334'409.- pour les deux ans et, s'il ajoute deux fois CHF 54'100.-, il arrive à CHF 442'609.-. Il souhaite quelques explications.

M. Régis JOLY relève dans le rapport la phrase qui indique que la rémunération est un facteur clé de la motivation d'un collaborateur. Or, ce n'est toutefois pas la seule. D'autres éléments tout aussi importants, comme le temps de travail, les conditions d'engagement, de licenciement, l'âge de la retraite, etc. ne sont pas traités ici puisqu'ils font partie du statut du personnel. Dès lors, il votera les crédits demandés, mais sans beaucoup d'enthousiasme, car ce préavis est effectivement nécessaire.. Par contre, il déposera une motion traitant du statut du personnel lors de la prochaine séance.

M. Jacques HANHART revient sur le poste de chargé de projet pour un montant de CHF 189 600.-. Il constate que l'on retrouve ce montant au compte 130.3012 à la page 15 du budget avec la même dénomination. Il pense que l'on met deux fois les montants (budget et préavis) et demande le retrait de l'un d'eux.

Mme Jessica JACCOUD remercie la Municipalité pour ce projet qui constitue un grand pas en matière d'égalité salariale. Elle demande que la Municipalité produise, dans le cadre d'un rapport général sur le projet de révision de l'échelle de traitements, une information relative à l'analyse statistique des éventuelles inégalités salariales hommes-femmes qu'elle aurait pu constater, ainsi que les mesures prises par l'Exécutif pour y remédier.

M. David VOGEL, membre de la commission, soutient la création du poste. Sceptique au début, il a été convaincu dans l'optique de faire un bon travail. Si ce n'est pas fait correctement, on risque d'aller au-devant de recours qui feront perdre du temps et de l'argent. Ce travail est assez fin et compliqué. Des comparatifs avec d'autres villes ont été demandés et la somme ne semblait pas exagérée.

M. Knut RUPPRECHT abonde dans le sens de la remarque de M. Joly. Le processus de rémunération est stratégique et il a également de la peine à comprendre pourquoi cela passe après les statuts. Une fois les statuts posés, on peut faire correspondre une politique de rémunérations dans le même sens.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que le mandataire HKP est spécialisé en Suisse romande pour ce type de travail. Ils sont mandatés à Nyon depuis cinq ans pour des études de rémunérations sectorielles. Ils connaissent très bien le marché romand et ont une vision globale sur le terrain pour toutes sortes de métiers. Leur méthodologie et leur système feront gagner du temps. A l'interne, il y a des gens compétents, mais en travaillant avec HKP, on sera plus efficace. Le travail sur les statuts a commencé, il a déjà passé en commission du personnel, mais dans les statuts figurent les salaires. Il est donc nécessaire d'avoir la vision salariale globale avant de continuer le travail sur les statuts. Il faut avancer les deux en parallèle. Le chef de service est compétent et va suivre ce travail, mais il ne peut pas se consacrer uniquement à cela. Le chargé de projet a un cahier des charges précis et bien rempli. Son mandat est demandé pour 2 ans, mais cela prendra sans doute plus de temps. Par rapport au budget, elle précise qu'il ne s'agit pas d'une double demande, celui demandé par le budget sera utilisé pour autre chose. Il faut travailler sur le plan de formation et également sur le système de timbrage Pixie.

M. Jacques HANHART est surpris par la réponse. Le système de timbrage a été voté il y a une quinzaine d'années et il apprend maintenant que cela ne fonctionne pas correctement. De plus, il ne comprend pas pourquoi un stagiaire est mis dans le budget en plus du préavis.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que le montant dans le budget ne devait pas y être, il s'agit d'une scorie, dont elle s'excuse. Le programme Pixie ne fonctionne pas pour tous les services.

M. Yvan CORNU précise que le poste de CHF 73'000.- a été expliqué à la Cofin et il n'y a rien de nouveau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 57 oui, 19 non et 6 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fonctionnement de CHF 144'809.- au budget 2014 pour financer les honoraires du mandataire « HKP » dans le cadre de l'évaluation des fonctions et de la révision de l'échelle des traitements de la Ville (phases 1 à 5). Ce montant sera porté au compte N° 130.3185.00 - Honoraires et frais d'études - ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de fonctionnement annuel de CHF 94'800.- (charges comprises) pour le financement d'un poste de chargé de projet au Service des ressources et relations humaines pour une durée de deux ans, et ce dès 2014. Ce montant sera porté aux comptes N° 130.3011.00 et suivants - Traitements ;
3. d'accepter le préavis N°133 comme réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Jessica Jaccoud intitulé « L'égalité des salaires – une évidence ».

9. *Rapport N° 137 concernant le budget 2014 - Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels - Plan d'investissement 2014-2017*

Rapporteur : M. Yvan CORNU

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les crédits d'extensions des SI seront discutés et votés. Selon les articles 106 alinéa 4 et 114 alinéa 4, une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

Du fait que le Conseil communal a voté à deux reprises à l'unanimité la mise en place d'un toboggan à la plage des Trois Jetées, M. Bernhard WILLI cherche, sans succès, le montant dans le budget. Cela fait trois ans qu'il intervient sur le sujet et attend sa réalisation ce printemps. Il demande dans quel chapitre il peut trouver cet objet.

M. Jacky COLOMB a lu dans la presse récemment, que la France nous doit passablement d'argent au niveau de l'impôt frontalier. Il souhaite savoir quel est le montant pour la commune de Nyon et de quelle manière ceci est traité dans le budget et dans les comptes.

M. Maurice GAY apprend avec grands regrets que la Municipalité souhaite augmenter les impôts, probablement par des points d'impôts affectés et limités dans le temps. Il rappelle que le dernier impôt affecté était pour le SDIS lequel a été finalement basculé en impôt normal. Il souhaite savoir si cela va devenir une méthode normale pour faire passer une augmentation.

M. Guy-François THUILLARD intervient sur le point 2 des vœux de la commission, page 9. Il est précisé dans le rapport du préavis N° 107, concernant l'association intercommunale en matière d'incendie, que les locaux nyonnais seront loués à l'association pour un montant de CHF 336'000.- alors que dans le budget il est fait mention de CHF 487'000.-. Il souhaite savoir quel est le bon chiffre. Deuxièmement, il rappelle que le fonds Fischer est une entité nyonnaise et il verrait mal que le montant d'un donateur privé, qui a fait un énorme cadeau aux pompiers nyonnais, soit dilué dans les finances d'une association intercommunale dont Nyon n'est qu'une petite partie. Aussi, il demande pourquoi dans le rapport N° 107 il n'a jamais été fait mention de ce fonds et ce qu'il en est.

Mme Roxane FARAUT-LINARES constate, à la lecture des comptes, que la rétrocession de l'impôt frontalier s'élève à CHF 4'374'522.- et demande s'il est possible à la Municipalité de préciser les montants déjà encaissés pour 2012 et 2013, d'informer le Conseil des montants dus par la France à la commune de Nyon à ce jour, de spécifier si des pénalités de retard sont prévues et à quel taux.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à quelques questions. Concernant l'impôt frontalier, il précise que la France verse à la Confédération, qui retourne ceci aux cantons. Ceux-ci prélèvent une manne substantielle et ensuite une répartition bizarre en fonction du nombre de communes et non en fonction des salaires touchés par les frontaliers est ensuite faite. A ceci est encore ajoutée une péréquation inverse au point d'impôt. Le Conseil Fédéral a souvent eu du retard mais a toujours payé. Il ne peut pas en dire plus, il n'y a que deux mois de retard et ce n'est pas la première fois. En ce qui concerne les intérêts, il ne pense pas que l'on pourra avoir quelque chose, il faudrait s'adresser au Conseil Fédéral.

Concernant le loyer pour les pompiers, M. le Municipal précise qu'au moment de la rédaction du préavis N° 107, les discussions étaient en cours et la convention ne figurait pas. Un chiffre a dû être articulé lors de la commission. Or, le service des bâtiments a articulé un autre chiffre en 2009 et la Municipalité a souhaité qu'ils continuent les négociations avec les 17 autres communes. Dans le budget, figure le montant issu d'une décision municipale. Par contre, ils s'aperçoivent que pour 2014, ce montant ne sera pas atteint puisque le budget des pompiers a été voté entre-temps et ils ne souhaitent pas que des crédits supplémentaires soient demandés lors de la première année.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond sur la question du fonds Fischer. Elle précise que ce fonds est destiné aux pompiers de Nyon et doit être utilisé uniquement pour du matériel, des bâtiments ou au secours d'un pompier en difficulté. Ce fonds est assez bien alimenté grâce à des immeubles. La mission de la commune est de le valoriser et lui permettre de le rentabiliser. Vu les buts voulus par le légataire, il est difficile de l'utiliser à bon escient. Un pompier de Nyon ou d'une autre commune a le même but lié à une cause sécuritaire. Elle pense que l'on pourra peut-être élargir les bénéficiaires que ce fonds pourrait apporter. Elle reviendra avec des précisions sur ce point.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise à M. Gay que les points affectés, par exemple pour la construction du Rocher, n'ont pas été utilisés au-delà du temps prévu. Le taux d'imposition voté pour 2014 est le même et au moment de la discussion d'un point affecté, il sera précisé la nature et la durée. Il rappelle que le Conseil vote sur le taux chaque année au mois d'octobre. Si la Municipalité future devait oublier, le Conseil pourrait toujours le lui rappeler.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise qu'il existe, dans le jardin qui jouxte la plage, un toboggan. De deux choses l'une : ou il s'agit d'un petit toboggan, car la place manque, et il trouvera le montant dans le budget « Créations et réalisations » ou alors il s'agira d'un grand toboggan qui devra faire l'objet d'un préavis.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1	Administration générale	pages 12 à 28
Charges	CHF 20'190'050.-	Revenus CHF 4'303'730.-

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN intervient au sujet du compte 153.3119.00 « Achat d'œuvres d'art », page 18. Il signale qu'en date du 27 juin 2011, faisant suite à la motion du parti socialiste en faveur de la création d'un pourcent culturel, le Conseil a voté à une très large majorité, les conclusions du rapport municipal N° 208. Pour mémoire, la proposition de la Municipalité consistait en l'annualisation du pourcent culturel. Selon le calcul de la Municipalité un montant de CHF 90'000.- devait être réservé chaque année pour l'acquisition d'œuvres d'art intégrées aux bâtiments communaux ou aux espaces publics. Cette annualisation semblait alors contenir toute une série d'avantages explicités dans le rapport municipal dont la possibilité

d'anticiper l'intégration très en amont des projets et d'éviter des automatismes qui n'auraient pas de sens. Le budget 2012 ayant été refusé par le Conseil, ce montant a été porté à CHF 15'000.-. Par amendement, ce montant a également été diminué pour 2013, seule ligne budgétaire qui a par ailleurs subi les foudres de ce Conseil.

La Municipalité a renoncé cette année à inscrire la totalité du montant qui a pourtant fait l'objet d'une décision du Conseil. Il propose de la rétablir en déposant l'amendement suivant :

La ligne 153.3119.00 Achat d'œuvres d'art est augmentée de CHF 70'000.- soit un total de CHF 90'000.-

Il en rappelle l'importance pour les plasticiens qui restent les parents pauvres de la culture. Il ne veut pas non plus recommencer le débat qui a précédé le vote du rapport municipal mais simplement rappeler qu'avec l'art qui interroge et dérange parfois, c'est le rapport à l'autre et aux autres qui interroge et c'est le meilleur rempart contre la barbarie du monde.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 46 oui, 29 non et 7 abstentions.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre 1 modifié avec les montants suivants :

Charges CHF 20'260'050.- Revenus CHF 4'303'730.-
par 65 oui, 7 non et 8 abstentions.

Chapitre 2	Finances	pages 29 à 32
Charges	CHF 32'000'649.-	Revenus CHF 101'345'679.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 3	Domaines et bâtiments	pages 33 à 46
Charges	CHF 13'178'290.-	Revenus CHF 4'427'970.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 4	Travaux et environnement	pages 47 à 56
Charges	CHF 19'958'185.-	Revenus CHF 11'083'600.-

La discussion est ouverte.

M. Antoine DUMAS intervient pour le compte 452.3185.00 « Honoraires et frais d'études » du chapitre Ordures ménagères, décharge, et relève que l'augmentation de ce poste de CHF 30'000.- du budget 2013 à CHF 59'000.- pour le budget 2014 résulte de l'engagement d'un agent de sécurité pour le contrôle d'accès à la déchèterie. Il ne voit pas la nécessité de maintenir un agent de sécurité, qui plus est en uniforme, à l'entrée de la déchèterie. Si cette mesure pouvait avoir peut-être une certaine justification en 2013 avec un éventuel tourisme des déchets, en 2014, nous devrions être en régime de croisière et par conséquent revenir au mode en vigueur précédemment, c'est-à-dire que les deux employés de la voirie présents pour le bon tri des déchets et conseils aux usagers, procèdent à un pointage sporadique des autorisations. Le groupe PLR propose comme amendement de supprimer ce poste de CHF 59'000.- qui correspond à des prestations de sécurité.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. le Municipal Olivier MAYOR comprend que cela peut surprendre, toutefois il rappelle qu'un agent de Protectas a dû être engagé car un employé s'est fait agresser. Quand bien même une grande majorité des citoyens se comporte bien, une minorité n'a pas toujours été correcte. Il faut également savoir que la présence d'un agent est à des moments clés, à la fermeture en semaine et le samedi. Il s'agit de gérer, en cas de forte affluence, la circulation problématique, l'accès aux ayant-droits (20-25% des personnes qui viennent ne sont pas autorisées) et permet aux employés de la déchèterie de se concentrer sur l'aide du tri des déchets. Ceci ne devrait plus être nécessaire dès que la nouvelle déchèterie sera opérationnelle. Il demande de refuser cet amendement.

La parole sur cet amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 41 oui, 36 non et 5 abstentions.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre 4 modifié avec les montants suivants :

Charges CHF 19'899'185.- Revenus CHF 11'083'600.-
par 72 oui, 4 non et 6 abstentions.

Chapitre 5	Instruction publique et cultes	pages 57 à 62
Charges	CHF 2'065'950.-	Revenus CHF 1'224'857.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 6	Police	pages 63 à 69
Charges	CHF 22'710'373.-	Revenus CHF 13'013'033.-

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART intervient sur le service Mobilité, particulièrement sur le compte 615.3185.00 à la page 65. En effet, sur cette ligne figure un montant de frais d'études de CHF 90'000.-. Il remarque que les charges du personnel ont passé de CHF 150'000.- à CHF 274'000.- et on continue de faire des études extérieures au service. Or, il constate que la réalisation à la route des Tattes d'Oie n'est pas exemplaire et il se pose de nombreuses questions. Il souhaite supprimer cette ligne. La Municipalité avec les CHF 20'000.- qu'elle peut dépenser librement peut faire une étude avant de venir, si besoin, avec un préavis. Il dépose donc un amendement pour la suppression de cette ligne.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY demande de ne pas suivre cet amendement. Elle fait remarquer que la difficulté du Service de Mobilité est la reconnaissance du travail qu'il accomplit et qui ne se voit pas toujours. M. Hanhart ne cite que les aspects très visibles qui sont par ailleurs faits en collaboration avec le Service Travaux & Environnement. Il y a d'autres études, comme le plan de mobilité pour l'administration, le concept de mobilité urbaine, le concept de stationnement, celui des vélos ou piétons qui doivent se faire sous forme d'études car il manque des ressources à l'interne. D'une manière générale, des frais d'études permettent d'utiliser d'autres compétences que l'on ne trouve pas à l'interne et qui demandent un suivi. Si la Municipalité a accepté de le reconduire au budget, c'est qu'il s'agit d'un besoin. Il y a une petite équipe à l'Office de la Mobilité et si on veut pouvoir la laisser travailler, il faut lui en laisser les moyens.

M. Jacques HANHART n'est pas satisfait de la réponse. Il y a CHF 100'000.- de salaires supplémentaires et on devrait arriver à exiger un minimum de compétences et de suivis, même s'il ne doute pas de leurs capacités. Le personnel est présent et doit pouvoir faire le travail. Le plan de mobilité une fois fait n'a plus besoin d'être repris. On crée des problèmes de circulation, on supprime des places de parc, on supprime des places pour les scooters, il estime que c'est un service d'anti-mobilité et non de mobilité, ce qu'il ne peut soutenir.

La parole sur cet amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 39 oui, 36 non et 5 abstentions.

M. Maurice GAY intervient au sujet du montant de la location des locaux du SDIS. En tant que membre de la commission pour le conseil intercommunal, toutes les communes avaient accepté le projet avec un certain budget énoncé et maintenant la Municipalité arrive avec un budget modifié, en ajoutant un montant. Si cela représente des recettes supplémentaires pour la commune, il se demande si c'est une bonne chose pour la région après la signature.

La parole n'est plus demandée pour le chapitre 6, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre 6 modifié avec les montants suivants :

Charges CHF 22'620'373.- Recettes CHF 13'013'033.-
par 60 oui, 5 non et 15 abstentions.

Chapitre 7	Affaires Sociales	pages 70 à 78
Charges	CHF 37'133'581.-	Revenus CHF 4'111'870.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 8	Services Industriels	pages 79 à 84
Charges	CHF 43'946'584.-	Revenus CHF 46'376'916.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Crédit d'extensions des Services Industriels	pages 89 à 91
pour un montant de CHF 3'347'300.-	

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

M. le Président ouvre la discussion générale finale sur le budget.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 4 abstentions :

- d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2014 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	191'104'662.-
Revenus :	CHF	185'887'655.-
Excédent de charges	CHF	5'217'007.-
- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 100'000.- relatif à l'entretien du réseau d'assainissement pour l'année 2014, montant amorti en 30 ans,
- d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2014, soit :

Service des eaux	CHF	1'029'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'847'300.-
Service du gaz	CHF	471'000.-
Total des extensions	CHF	3'347'300.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

4. de prendre acte du plan d'investissements 2014-2017.

10. Rapport N° 138 concernant le réseau d'évacuation des eaux usées. Chemisage du collecteur de concentration situé dans l'espace du cours d'eau du Cossy. Demande de réalisation de CHF 468'000.- HT.

Rapporteur : M. Knut RUPPRECHT

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 468'000.- HT à la Municipalité pour financer les travaux de chemisage du collecteur de concentration situé dans l'espace du cours d'eau du Cossy ;
2. que le montant de CHF 468'000.- HT sera porté en augmentation du compte N° 9143.12 Station d'épuration et collecteurs d'égouts - dépenses amortissables en 30 ans.

11. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Josette GAILLE et M. Pierre WAHLEN « pour une piscine à Colovray ouverte toute l'année »

Rapporteur : M. Olivier STALDER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui, 2 non et 6 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Rapport de la commission des pétitions traitant de la pétition contre la construction d'un immeuble pour demandeur d'asile en faveur de l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) dans le quartier des Tines et du Boiron.

Rapporteur : M. Bernhard WILLI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 77 oui et 2 abstentions :

- de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

13. Propositions individuelles

Mme Roxane FARAUT-LINARES signale que durant 2 semaines, les élèves de l'école du centre-ville n'ont pas eu accès à leur unique salle de gym, la ville l'ayant réquisitionnée afin de

disposer le résultat du concours de projet d'architecture pour la réalisation de l'école du Reposoir. Elle demande si la Ville n'a pas d'autres salles où installer une exposition.

D'autre part, elle signale que les instituteurs ont eu la gentillesse d'amener les élèves à la patinoire durant cette période, la location du matériel restant à la charge des parents. Vu que la Ville est responsable de l'indisponibilité de la salle, elle demande si elle n'aurait pas également dû prendre à sa charge les frais de cette solution alternative.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que c'est effectivement un problème de trouver une salle assez grande pour accueillir 46 projets. Les dernières fois cela s'est déroulé à l'Esp'Asse, mais moins de projets étaient présentés. Il a été tenu compte du problème de l'école et le vernissage a d'ailleurs eu lieu aux Allevays, ainsi que le concours. La salle de gymnastique a été réquisitionnée d'entente avec les directrices, tout en tenant compte des demandes de sport. Les parents qui en ont fait la demande, ont été remboursés pour les locations par le SASEJ.

M. Jacques PITTET constate que les régimes de limitation à 30 km/h se propagent de plus en plus dans notre commune et que les mesures de restrictions, ou chicanes, pour faire respecter cette vitesse diffèrent grandement d'un endroit à l'autre. Il cite en exemple la route des Tattes d'Oie qui bénéficie de toute une série de mesures (chaussée rétrécie avec croisement impossible entre un bus et une voiture, brigade de gendarmes couchés, passages piétons imprimés en jaune) et, à l'inverse, la rue de la Porcelaine ou celle de la Colombière, où les passages piétons ont été rabotés, aucune contrainte limitant la vitesse n'a été introduite. Il souhaite connaître la réglementation en vigueur dans les zones 30. De plus, partant du constat que 2/3 des véhicules roulent bien au-delà de cette limite, il demande de rétablir le plus rapidement possible le marquage des passages piétons dans ces deux rues, ce qui offrirait une légitimité aux piétons et un signal d'attention pour les automobilistes et motocyclistes.

M. Jacques HANHART signale qu'à la route de l'Etraz, il y a un trou sur la voie de circulation en face de la sortie des immeubles 48-50, à la limite de la bande cyclable, depuis 6 mois et rien n'a été corrigé. D'autre part, il rappelle qu'il bataille depuis deux ans avec les services concernant le collecteur de l'Asse, qui est actuellement à fouiller et n'a plus de soutien. Il peut y avoir des infiltrations et de la pollution et il demande qu'on s'en occupe également, au même titre que celui du Cossy.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale avoir pris bonne note du problème à la route de l'Etraz, en revanche, il souligne que des mails ont circulé, lui indiquant que les travaux au collecteur de l'Asse seront entrepris en 2014 en profitant de travaux du canton.

M. Claude FARINE demande des détails sur l'avancée des éco-points.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond que la livraison des fournitures a pris du retard et il espère que les 3-4 premiers pourront être équipés en février.

M. Gustave DUTRUY relève que pour la deuxième année consécutive, la ville a accueilli les cinémas d'été, open air sur le petit terrain de sports en contre-bas de la promenade d'Italie. S'il trouve l'idée louable et appréciée des Nyonnais et autres habitants de la région, il se permet de s'inquiéter de la longue occupation de ce terrain durant la belle saison. Cet emplacement est bien apprécié des jeunes sportifs et également des familles. Il a constaté que le terrain était occupé par les infrastructures du cinéma de mi-juillet à début septembre et était très abîmé après le démontage des installations. Il remet des photos prises et demande d'exiger des organisateurs la remise en état du terrain.

M. Jacky COLOMB intervient au sujet du giratoire de la Levratte qui souffre grandement du fait des camions de chantier. Il a peur que, lorsque les chantiers de la Petite Prairie seront terminés, il faudra déjà le refaire. Il suggère d'aménager une piste pour tourner à gauche dans le sens de la descente, pour leur éviter d'aller jusqu'au giratoire. Il pense que la route est assez large à cet endroit.

M. le Municipal Olivier MAYOR prend bonne note de cette suggestion qu'il transmettra à son service.

M. Bernhard WILLI, suite à la réponse au sujet du toboggan de la plage, relève que 3 ans d'études ont été nécessaires pour dire que la commune ne va peut-être rien faire, ceci malgré deux votes à l'unanimité du Conseil. Il se demande ce que le Conseil doit faire pour imposer ce que la population et le Conseil demandent. Il trouve inadmissible que la Municipalité ne puisse pas donner suite pour un toboggan qui devrait coûter entre CHF 8'000.- et 10'000.-

M. Jürgen VOGEL demande des nouvelles du skate-park et s'il est toujours prévu au Reposoir.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS, qui s'était personnellement engagé auprès des jeunes, déçus que cela ait été refusé à Rive-Est, signale qu'il est trop tôt pour dire si un skate-parc pourra être implanté de façon définitive au Reposoir, les résultats du concours n'étant connus que depuis peu. Ses services travaillent sur un projet, peut-être provisoire, et des informations seront prochainement données.

14. *Préavis N° 143 concernant une demande d'un crédit de CHF 95'000.- TTC pour la remise en état des parcs et installations suite aux intempéries de l'été 2013.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. *Préavis N° 144 concernant une demande d'un crédit de CHF 90'013.- pour le remplacement de deux véhicules et l'achat d'un nouveau véhicule en 2014.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. *Rapport municipal N° 145 en réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Roxane Farraut-Linares et Jessica Jaccoud « Pour une ville adaptée à tous et pour tous »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 146 concernant l'installation photovoltaïque sur le dépôt des biens culturels à Champ-Colin – Demande d'un crédit de CHF 265'000.- TTC pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 147 concernant des crédits supplémentaires 2e série au budget 2013 – Demande de crédits supplémentaires de CHF 1'072'300.- partiellement compensés.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Postulat de M. Sacha Soldini & consorts intitulé : “Nyon Ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile”.

M. Sacha SOLDINI précise que M. Jürgen Vogel a décidé de se retirer de la liste des signataires.

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la Municipalité considère qu'il s'agit d'une idée à étudier, certains éléments du postulat sont intéressants. Toutefois, avec la pénurie du logement dans la région, il sera difficile de faire comprendre qu'on réserve des logements pour des requérants alors que des Nyonnais en attendent. Il précise encore que, le cas échéant, la Municipalité serait d'accord pour un renvoi à celle-ci, si le Conseil souhaite prendre en considération ce postulat pour le traiter dans les meilleurs délais.

M. Sacha SOLDINI propose également le renvoi à la Municipalité.

M. Jürgen VOGEL explique sa décision de se retirer du postulat. Au début, il était convaincu par l'idée de chercher tous ensemble une solution et l'idée lui semblait un bon équilibre. Finalement, il a été perturbé par le fait de couper le processus démocratique et il s'excuse envers tous les commissaires. Il préfère attendre le verdict du préavis en cours. De plus, il a également appris qu'Amnesty International prône la solution proposée par la Municipalité.

M. Philippe BEURET s'exprime en tant que commissaire du préavis N° 121. Il rappelle que la commission a terminé son examen du préavis et qu'elle va déposer ses conclusions pour la prochaine séance du Conseil. Un rapport de majorité et un de minorité permettront de débattre de la politique d'accueil de requérants d'asile que notre ville entend développer pour les prochaines années. Il déplore donc avec vigueur le dépôt d'un postulat qui s'approprie la thématique que le préavis aura pour effet de mettre en débat au sein du Conseil, ce d'autant qu'il est soutenu par plusieurs membres de la commission. Ce postulat court-circuite le travail du Conseil et de la commission. Il s'opposera donc à celui-ci.

M. Alexandre DÉMÉTRIADÈS estime que ce postulat pose problèmes. Au premier abord, il peut paraître séduisant de vouloir doter notre ville d'une véritable politique d'accueil des requérants d'asile en les intégrant dans les futurs coopératives qui seront construites à plus ou moins long terme. Une plus grande flexibilité pour répondre aux attentes du canton, une meilleure qualité de vie ou encore une garantie de mixité, tels sont les arguments tout à fait louables que les postulants mettent en avant pour donner à Nyon un statut de ville pilote. Il est cependant du devoir du Conseil de s'interroger sur le bien-fondé de cette proposition. Tout d'abord, il est fort regrettable d'avoir court-circuité le bon fonctionnement du Conseil et il se demande pourquoi intervenir par la bande alors que de surcroît plusieurs signataires siègent dans la commission. On peut s'interroger sur les buts visés par cette initiative. De plus, s'il était question de dépasser les clivages politiques avec ce texte, il trouve très dommageable que le parti socialiste n'ait pas été officiellement consulté. Il aurait pu dire toutes les réserves qu'il a face à une proposition qui n'en est pas forcément une et convaincre les postulants de retenir le dépôt de leur texte. En effet, il est pour l'heure difficile d'avoir la certitude qu'une meilleure intégration serait promue en répartissant les requérants aux quatre coins de la ville. Réunir des requérants pendant une des phases de leur intégration est peut-être aussi pouvoir donner un cadre de vie particulier à des périodes de vie exceptionnelles. Le groupe socialiste soutient fortement l'initiative de certains habitants du quartier qui va dans le sens de la meilleure intégration possible. La solution proposée par les postulants ne permettra pas d'assumer nos responsabilités avant une dizaine, voire une quinzaine d'années. Raison de plus pour considérer ce postulat comme une fausse alternative au projet de la Municipalité. Le groupe socialiste réitère qu'il est tout à fait possible en deux ou trois ans de préparer un accueil digne de ce nom pour les futurs requérants et qu'il est prêt à s'investir dans ce but dès qu'il sera sollicité pour le faire. Ainsi, au vu des diverses raisons invoquées, le groupe socialiste, à l'unanimité, encourage le Conseil à ne pas soutenir ce postulat et attendre que la commission qui traite du préavis N° 121 délivre le rapport de son long travail d'investigation.

M. Jacky COLOMB rappelle qu'il s'agit uniquement de décider du renvoi ou non, du postulat à une commission ou à la Municipalité. Par motion d'ordre, il demande le renvoi à une commission. La motion d'ordre est soutenue par plus de cinq Conseillers. Plus de dix personnes soutiennent le renvoi à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le postulat est renvoyé à une commission.

20. *Postulat du groupe des Verts, intitulé «un jardin écologique à la Morâche »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 2 non et 7 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

21. *Interpellation de M. Christian PUHR, concernant la participation de la ville de Nyon au concept Police-Population*

M. Pierre WAHLEN, en l'absence de M. Christian PUHR, demande le report de ce point à la prochaine séance.

22. *Interpellation de Mme Aline Angeli sur les parkings des écoles (en annexe).*

En préambule à son interpellation, Mme Aline ANGELI donne lecture d'un extrait d'une lettre envoyée à une locataire mécontente, de la part du Commissaire de police. Il signale que la restructuration du corps de police et une absence pour maladie d'une longue durée ont occasionné un retard administratif, lequel a eu pour conséquence de retarder l'exécution des dénonciations. Cette problématique est désormais réglée et les contrevenants sont dénoncés dans les meilleurs délais. Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, une personne supplémentaire a été engagée à 50% dès le 1^{er} décembre 2013.

22bis. *Interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND concernant le quartier de la Morâche, accès au bâtiment 5 sur la route de St-Cergue (en annexe)*

M. le Municipal Olivier MAYOR la rassure en signalant que le SDIS peut intervenir sur le chemin côté Jura. Il reviendra plus complètement sur les questions lors de la prochaine séance.

23. *Divers en rapport avec la séance*

M. Alexandre DÉMÉTRIADES signale que le groupe socialiste a élu à l'unanimité M. Gregory DURAND comme chef de groupe au Conseil. Au nom du même groupe, il remercie M. Yves FROIDEVAUX pour tout son travail au sein du groupe et au sein du Conseil durant ces nombreuses années.

M. Christos KORNAROS intervient à propos du budget alloué aux sports. Il a été surpris d'apprendre que des jeunes de Nyon sont refusés par certains clubs sportifs par cause de manque de place. Il rappelle que le sport est important d'un point de vue social, de santé et d'intégration. Par conséquent, le groupe des Verts est d'avis que le montant alloué au sport devrait être augmenté afin d'éviter ces cas de figure. Une proposition sera déposée lors du prochain Conseil afin d'étayer cette demande.

Mme Christine TROLLIET tient à préciser qu'elle est déçue de la manière de fonctionner des commissaires du préavis N° 121. Elle estime qu'ils n'ont pas respecté ce qu'ils avaient eux-mêmes décidé et trouve cela malhonnête.

M. le Président invite également les membres des commissions à avoir une certaine retenue face à la presse tant que le rapport n'a pas été soumis au Conseil.

24. Message de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT (en annexe)

A 22h.30, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :

Yves GAUTHIER-JAQUES

Nathalie VUILLE

Annexes : Interpellation de Mme Aline ANGELI
Interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND
Message de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT